

BILAN DE COMPETENCES

<p>CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE</p>	<p>Le bilan de compétences permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D’explorer et valoriser des compétences personnelles et professionnelles, des aptitudes et des motivations ; • De définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ; • D’utiliser les atouts mis en lumière comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière ; • Une analyse de la faisabilité du projet eu égard aux besoins socio-économiques du territoire de vie et d’activité de la personne <p>Le bilan de compétences a été défini légalement en 1991 et actualisé par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel – décret du 28 décembre 2018 n°2018-1330.</p> <p>Vous pouvez consulter le cadre légal et réglementaire du Bilan de compétences. Source : Ministère du Travail https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences</p>
<p>ETHIQUE ET DEONTOLOGIE</p>	<p>Le bilan de compétences se pratique dans le respect du code de déontologie de la profession, garantissant le respect, la bienveillance...</p> <p>L’accompagnement se déroule dans un environnement garantissant la discrétion et la confidentialité absolue des échanges.</p> <p>Conformément à la loi qui régit le Bilan de Compétences, l’ensemble des documents relatifs à Bilan de Compétences sera conservé pendant un an après la fin de votre parcours, avec votre accord écrit et détruit par la suite.</p>
<p>OBJECTIFS GENERAUX</p>	<p>Le bilan de compétences est envisagé dans le cadre d’une interrogation de la personne en activité sur sa situation professionnelle, soit pour confirmer son choix, soit pour ré-interroger la suite de sa carrière.</p> <p>En vous offrant ce temps de réflexion et d’action, le Bilan de Compétences vous permettra de repérer, formaliser, et valoriser les compétences et qualités indispensables pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser votre potentiel pour explorer de nouveaux espaces professionnels ; - Définir un nouveau projet professionnel ; - Valider la faisabilité de votre projet professionnel, si déjà défini ; - Déterminer votre orientation ou changer d’orientation ; - Vous mettre en action et donner nouvel élan à votre parcours professionnel
<p>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</p>	<p>A l’issue de votre bilan, vous serez capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et valoriser vos compétences et qualités professionnelles et personnelles ; - Repérer vos compétences acquises, transférables et celles non mobilisées encore dans votre parcours professionnel ; - Affirmer vos motivations et vos centres d’intérêt ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en lumière les points forts de votre personnalité en contexte professionnel : qualités, atouts, valeurs ; - Identifier vos éléments de satisfaction et d'insatisfaction quant à votre profession actuelle ; - Connaître l'environnement socio-économique de votre territoire/du territoire visé ; - Valider la faisabilité et le réalisme de votre projet ; - Elaborer votre plan d'action ; - Avoir une vision claire de votre/vos projet(s)
<p>DEROULE PEDAGOGIQUE</p>	<p>Le Bilan de compétences comprend un entretien d'une heure, gratuit et sans engagement, vous permettant de vérifier, en accord avec la professionnelle du Bilan de Compétences, que l'outil correspond bien à vos attentes et à vos besoins.</p> <p>Le bilan se déroule ensuite en 3 phases (en conformité avec la législation) :</p> <p>1 - Phase préliminaire avec comme objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser votre demande et vos besoins ; • Vérifier que vous êtes volontaire pour réaliser votre bilan notamment s'il est prescrit et cofinancé par votre entreprise ; • Déterminer le format le plus adapté à votre situation et vos besoins ; • Définir conjointement les modalités de déroulement. <p>2- Phase d'investigation : Sur la base du bilan et des motivations de la personne bénéficiaire, cette phase permet de définir le projet professionnel comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire votre projet professionnel et en vérifier la pertinence ; • Elaborer une ou des alternatives, notamment un projet de formation, un projet de validation des acquis de l'expérience... <p><u>Analyse professionnelle et personnelle de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Votre parcours ▶ Vos motivations ▶ Vos intérêts ▶ Vos aptitudes et compétences ▶ Vos valeurs et vos besoins ▶ Vos contraintes <p>Mieux appréhender votre valeur actuelle ou potentielle sur le marché du travail. Définir votre portefeuille de compétences.</p> <p><u>Détermination de l'environnement idéal de travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Souhaits et attentes ▶ Contraintes et barrières à lever ▶ Pistes envisageables : démarches et investigations ▶ Elargissement des choix professionnels : favoriser l'émergence ou la validation de projet(s) professionnel(s) ou personnel(s)

	<p>3 - Phase de conclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Récapituler les résultats de la phase d'investigation • Recenser les points d'appui et les obstacles à la réalisation d'un projet professionnel • Définir les principales étapes de la mise en œuvre du projet sous forme de plan d'action <p>La phase de conclusion s'achève par la présentation des résultats détaillés et d'un document de synthèse rédigé et qui vous sera présenté. Il devra contenir le travail réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'analyse des compétences professionnelles et personnelles ; • La définition du projet professionnel, des propositions concrètes d'évolution ou de réorientation professionnelle ; • Les conditions et moyens favorisant la réalisation de votre/vos projet(s) professionnel(s) ; • Les principales modalités et étapes à prévoir pour la mise en œuvre du ou des projets professionnels <p>Un entretien de suivi est prévu 6 mois au terme de votre bilan permettant de vérifier la mise en œuvre du plan d'action, l'atteinte des objectifs et l'avancée du projet professionnel/de formation.</p>
<p>MODALITES ET OUTILS D'ÉVALUATION</p>	<p>Les modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En amont de votre bilan : Un entretien gratuit et sans engagement est prévu afin de vérifier votre motivation et la validation en amont de la phase d'inscription. A cette occasion, une information sur toutes les modalités relatives au déroulement du bilan de compétences et dans le but d'individualiser le projet au préalable. • Durant votre bilan : <ul style="list-style-type: none"> • A l'issue de la phase préliminaire, un document de contractualisation avec la définition de vos objectifs de travail co-construit en séance est rédigé et signé entre votre consultante et vous. • Pendant votre bilan, un suivi est réalisé sur un support de synthèse répertoriant les acquis et les points importants à chaque fin de séance. • En fin de votre bilan, nous vérifions que les objectifs fixés en début et mentionné dans votre document de contractualisation ont bien été travaillés avec le niveau d'acquisition. • En aval de votre bilan : Un entretien de suivi est prévu 6 mois au terme du bilan pour faire un point sur votre/vos projet(s)

BILAN DE COMPETENCES

	<p>Les outils d'évaluation : Un questionnaire d'évaluation « à chaud » vous est remis en fin de bilan pour mesurer vos acquis et votre satisfaction. En amont de votre entretien de suivi des 6 mois, un questionnaire d'évaluation « à froid » vous est également envoyé. Vous avez aussi la possibilité de consulter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les témoignages anonymes d'anciens bénéficiaires qui ont souhaité partager leur expérience (consultables sur le site www.mcm-sensettransitions, sur Google ou profil linkedin linkedin.com/in/marie-claude-maréchal-rh) • Les notations sur le site/application « mon compte formation »
PRE-REQUIS	Aucun
PUBLIC CONCERNE	Tout salarié du secteur privé ou public, indépendant ou demandeur d'emploi, de tout âge, désireux de faire le point sur son parcours, à un moment clé de sa vie professionnelle.
FINANCEMENT ET MODALITES D'ACCES	<p>Votre bilan de compétences peut être financé de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compte Personnel de Formation (code CPF : 202) ; - Financement public lié à un statut particulier (ANFH, financement des indépendants...); - Plan de développement des compétences (entreprise) ; - Autofinancement. <p>Après un 1er contact téléphonique ou par mail, un entretien d'une heure précède la proposition commerciale adaptée à vos besoins et attentes.</p> <p>Le délai pour commencer votre bilan sera différent selon le mode de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si financement CPF : au minimum 11 jours après l'inscription (un délai imposé entre la date d'envoi de la proposition de commande par l'organisme de formation et la date théorique de démarrage) et la validation sur l'appli CPF ou la réception du devis signé. - si financement Pôle Emploi : au minimum 21 jours après la demande déposée auprès du Pôle Emploi et sous réserve d'acceptation de votre dossier - si financement Public : délai à respecter selon l'instruction du dossier (entre 2 semaines et 1 mois en général) - si financement OPCO de l'employeur : au minimum 10 jours après l'envoi de la convention, délai que le salarié dispose pour faire connaître son acceptation en restituant la convention qu'il aura signée. <p>Un planning sera établi conjointement en fonction de vos disponibilités et celle de votre consultant, et de votre situation.</p>
TARIF	Tarif en vigueur au 1 ^{er} avril 2023 : 1.950 euros TTC

BILAN DE COMPETENCES

<p>ENCADREMENT, METHODE PEDAGOGIQUE ET OUTILS</p>	<p>Le bilan de compétences peut se faire en distanciel (plateforme Zoom Pro) et/ou en présentiel sur 2 lieux d'accueil possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chauny - Pépinière d'entreprises Innovalis - 3 rue Georges Pompidou (02300) • Jaux - Espace co-working le Chalet - 426 Rue Charles Ladame (60880) <p>La durée de la prestation est prévue sur 20 heures en entretien individuel avec votre consultante (la durée maximum du bilan de compétences étant de 24 heures). Par ailleurs, un travail personnel entre chaque séance sera à réaliser en parallèle. La durée est estimée au minimum à 1 heure hebdomadaire et peut être plus importante durant la phase de veille documentaire et d'enquêtes métier selon l'étude des projets. Elle s'étend sur une durée moyenne de 3 à 5 mois selon les situations et les périodes. C'est un accompagnement uniquement individuel et personnalisé selon objectifs de travail fixés au préalable.</p> <p>L'encadrement, l'animation et le suivi seront réalisés par Marie-Claude MARECHAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 années d'expérience en Ressources Humaines, atout pour vous aider à comprendre le monde de l'entreprise, ses besoins en termes d'emploi et de recrutement, • Praticienne de bilan de compétences et consultante en Ressources Humaines depuis 2019, • Titulaire de la certification "accompagner les transitions professionnelles" • Formée à la démarche d'accompagnement ADVP (Activation du Développement Vocationnel et Personnel) et l'ACP (Approche Centrée sur la Personne), <p>Son approche donne priorité à l'humain, à l'intelligence émotionnelle et au ressenti. Ses outils sont issus des pratiques de l'ADVP, de l'ACP (Accompagnement centrée sur la personne), des approches de récit de vie du Bilan de Compétences. Sa pédagogie est dite "active", privilégie les interactions et l'expression à travers les exercices expérientiels, le photolangage, les citations, les métaphores, les jeux...</p> <p>Ses références théoriques et ses outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La procédure du Bilan de Compétences, telle que définie code du travail ; - Questionnaire des intérêts professionnels ; - Des ressources pédagogiques et professionnelles ; - L'Analyse Transactionnelle ; - La Communication positive et bienveillante ; - L'écoute active de Rogers ; - L'exploitation des feed back.
<p>ACCES HANDICAP</p>	<p>Si vous êtes en situation de handicap, nous nous tenons à votre disposition pour vous informer sur les accès possibles liés à votre situation. Nous vous proposerons un aménagement et des supports adaptés en fonction de votre handicap.</p>

BILAN DE COMPETENCES

<p>FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de présence et de réalisation • Attestation de remise de synthèse et d'autorisation de conservation • Rédaction d'un document de synthèse, qui comporte les circonstances du bilan, les compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives envisagées, les éléments constitutifs du projet professionnel ou de formation et les principales étapes prévues pour réaliser ce projet.
<p>RESULTATS ATTENDUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des objectifs professionnels clarifiés au regard de la définition de vos valeurs et attentes dans votre vie personnelle et professionnelle ; - La « prise en mains » de votre avenir professionnel : vous êtes l'auteur de votre parcours professionnel et acteur de votre bilan ; - La connaissance approfondie du marché de l'emploi, des dispositifs existants et des outils à mobiliser : formation, VAE, enquêtes métier, PMSMP, outils de technique de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, pitch, réseau...)... - Une meilleure connaissance de soi, de ses compétences et ses appuis, de ses valeurs et besoins professionnels, ses sources de motivations, son environnement de travail idéal... - Du temps rien que pour vous, pour définir vos priorités de vie et la place de votre emploi dans votre vie familiale et sociale ; - La remise du document de synthèse du Bilan de Compétences commenté et validé en séance.